

# CHAMPIONNATS D'OCCITANIE POINTES D'OR

## CASTRES (81) le 19 juin 2022

(263869)

1. NATURE de la COMPETITION : BENJAMINS MINIMES en EPREUVES MULTIPLES FEMININES MASCULINS

2. HORAIRES :

3. QUALIFICATIONS des ATHLETES :

80 MEILLEURES PERFORMANCES AU TRIATHLON parmi les athlètes figurant sur la liste des qualifiables (120) par catégorie.

4. DEMANDES de PARTICIPATION :

DATE DE LA COMPETITION	19/06
Limite de réalisation des performances permettant de se qualifier	12/6
Publication des listes des athlètes susceptibles d'être qualifiés	13/6 à 12h00
Date limite de confirmation de participation par les clubs	15/6 à 23h59
Publication des listes des athlètes effectivement retenus	16/6 à 12h00
Périodes de demandes de QE du 13/6 au 15/6 12h00, publication des	QE retenues le 16/6 à 12h00

Une pénalité de 3€ par engagement non honoré, est imputée aux clubs. Le montant en sera prélevé sur le compte club par la ligue régionale. Cette pénalité ne sera pas due en cas de présentation par le club d'un certificat médical sous 8 jours à la ligue.

Les demandes d'engagement présentées par les clubs après le mercredi minuit sont payantes (5€), majorées à 10€ à partir du vendredi midi, et soumise à l'acceptation par la commission de sélection de la LAO.

Aucun engagement ne peut être accepté sur place !

Les athlètes licenciés hors de l'Occitanie doivent présenter une demande par mail auprès du secrétariat de la LAO qui sera soumise à l'acceptation de la commission de sélection de la LAO avant d'être traitée informatiquement.

5. QUOTA D'OFFICIELS à PRÉSENTER :

Chaque club (même hors ligue) présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous dans le cas des **épreuves individuelles** :

Athlètes participants du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 et plus	1 juge supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) dans la limite de 10 et compteront dans l'effectif de leurs clubs respectifs.

Repas des officiels offert par la LAO si besoin est.

### **Montant des pénalités et champ d'application :**

Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevé au compte de club par la LAO.

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA.

6. RECOMPENSES :

Médaille d'or, d'argent et de bronze à chaque TRIATHLON de chaque catégorie. Récompenses aux 8 premiers (FINALISTES) de chaque TRIATHLON de chaque catégorie.

7. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES :

- 4 essais pour tous les athlètes pour les concours sans barre.
- Hauteur et Perche : nombre d'essais sans limite et élimination après 3 essais consécutifs manqués.
- Un athlète peut participer à 3 épreuves au maximum.
- Cf les règles de la FFA pour les POINTES d'OR 2022.

**REMISE des RÉCOMPENSES**  
**CHAMPIONNATS D'OCCITANIE DES RELAIS 8228**  
**CASTRES (81) le 19 juin 2022**

1. RECOMPENSES :

Médaille d'or, d'argent et de bronze à chaque athlète de chaque équipe de relais remises à CASTRES le 19/6/22 selon le bilan des épreuves 8228 BF/BM/MF/MM réalisées lors des compétitions précédentes organisées par les comités ou les clubs.